



# LIGUE OCCITANIE DE VOL LIBRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2025**

---

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2024

### Sommaire

1. / Education.....	2
2. / Féminines .....	3
3. / Evénement.....	4
4. / Formation.....	5
5. / Espace aérien.....	10
6. / Sites de pratique .....	18
7. / Compétition et Equipe de ligue Parapente.....	20
8. / Handicare .....	29
9/ Boomerang.....	30

---

## **1/ BILAN DE LA COMMISSION EDUCATION**

La ligue Occitanie compte 5706 licenciés dont 869 jeunes (-21 ans), soit 15%

Des actions auprès des jeunes de collèges et de lycées

Des actions auprès des jeunes défavorisés

Journée découverte WING (portée par FFVL + UNSS)

Action cerfs-volants dans les écoles primaires portée par la LIGUE LOVL

Montant total des aides pour 2024 : 1750 €

**EN 2024, 3 ACTIONS LIEES AU CERF-VOLANT ET 5 AUTRES ACTIONS DE VOL LIBRE ONT PU ETRE REALISEES PAR LES CLUBS, LES CDVL ET LA LIGUE LOVL**

**1. Le cerf-volant :** 1 action menée par un club et 2 actions menées par la Ligue

- Club Le Wagga :

Initiation cerf-volant auprès une quinzaine de jeunes, les 15 et 22 mai

- Ligue :

PLAF : du 9 au 12 mai pour la joie d'une centaine d'enfants qui ont fabriqué et fait voler leurs cerfs-volants à Val Louron , plus de 100 cerfs-volants réalisés en 2 jours.

Projet d'école à Alès dans le Gard (30) : 2 écoles ont participé au projet : 5 classes de cycle 2, 75 cerfs-volants réalisés : d'avril à juin 2024

Au total près de 200 cerfs-volants ont vu le jour et tous les enfants en étaient ravis.

Merci pour le soutien de la Ligue LOVL et du CNCV de la Fédération Française de Vol Libre.

**2. Les activités découverte du vol libre**

- 3 Stages initiation parapente : en mars, juin et octobre par le Club Alès en l'Air (participation de 27 jeunes).
- 1 Stage initiation parapente : Club Effet de Fun (participation de 7 jeunes).
- 1 Stage PERF parapente : Club Effet de Fun (participation de 7 jeunes).
- Journées découverte jeunes lycéens : aux mois de mai et juin par le CDVL 30 pour 20 élèves
- Journées découverte Wing à Saint Pierre la mer le 15 mai pour des élèves de 7 collèges et lycées du département de l'Aude : participation de 39 élèves.  
Financement conjoint de la FFVL, de l'UNSS et de la ligue LOVL.

**Marie-Agnès ALTIER et Régine LAUBERTIE – Commission Education**

## 2/ BILAN DE LA COMMISSION FEMININES

La ligue Occitanie de vol libre compte 5706 licenciés dont 1019 femmes, soit 18 %.

Depuis 4 ans, des stages spécifiques pour les femmes parapentistes ont été portés par les CDVL et les clubs et aidés financièrement par la LOVL.

Stage perfectionnement, stage en préparation mentale, stages 1ers thermiques, stages vers l'autonomie et le vol de durée. 3 projets portés par la LOVL (Journée découverte kite surf – wingfoil et rassemblement féminin et journée découverte delta)

Montant total des aides reversées pour 2024 : 1660 €

En 2024, 5 actions ont pu être réalisées par les clubs, les CDVL et la Ligue LOVL

Les clubs :

- Les Têtes en l'Air Vaunageoles ont proposé aux pilotes féminines de son club un stage thermiques et premiers cross à Val Louron du 1er au 4 mai : participation de 5 filles
- Effet de Fun : Stage en gestion mentale et thermique de parapente à Moulis les 5 et 6 octobre : participation 5 filles

Les CDVL :

- CDVL 31 : stage en gestion mentale et thermique du 7 au 11 octobre à Saint Lary et Val Louron, participation de 5 filles

La Ligue :

- Journée découverte Kite et WingFoile sur l'étang de Thau à Sète le 22 juin 2024 : 11 filles parapentistes ont participé à cette journée qui plaît beaucoup.
- 3ème Rassemblement Féminin de parapentistes à Millau du 30 août au 1er septembre : 32 filles ont participé
- Journée découverte delta à Millau le 1er septembre : participation de 15 filles parapentistes

**Marie-Agnès ALTIER et Régine LAUBERTIE – Commission Féminines**

### **3 / COMMISSION EVENEMENTS 2024**

La météo 2024 a été fatale pour des clubs qui avaient programmés des événements.

Sur les 8 demandes reçues par la commission 3 ont été annulées en raison du mauvais temps et une demande a été faite prématurément et l'action sera réalisée en 2025.

Ont été accompagnés financièrement:

la fête des sports (Castelnau vol libre) à Martel

le PLAF (Pyrénées Louron Festival) à Loudenvielle

l'amicale de précision d'atterrissage (Wagga club)

la fête du ciel (association la fête du ciel) à Aucun

Le montant total des subventions s'élève à 1730 € pour un budget initial de 1600 €

Ce sont toujours les mêmes clubs qui font les mêmes demandes.

Les nouvelles demandes sont presque toujours un projet d'action d'un élève moniteur dans le cadre de sa formation DJEPS.

Pour rappel, l'événement doit avoir une dimension régionale.

Les demandes doivent parvenir dans le premier semestre de l'année afin que la commission puisse avoir de la visibilité.

**Christian Laubertie / Responsable commission événements**

## 4/ COMMISSION FORMATION :

### Parapente : Une BONNE ANNÉE ...

On peut collectivement se féliciter des résultats de l'année 2024 sur le plan de la formation parapente

Après 3 années de forte croissance, le nombre de pratiquants parapente reste stable à 4682 et représente 13,5% de tous les pratiquants parapente de la fédé. Nous sommes la 2ème ligue de France en termes de licenciés et de pratiquants parapente.

Nous sommes clairement une ligue de volants avec 82% de nos licenciés qui déclarent le parapente comme activité principale.

Cette bonne année se traduit également par le nombre de brevets délivrés : 329 BI, 127 BP et 59 BPC. C'est 14% de mieux qu'en 2023.

Le système de suivi formation accessible dans l'intranet est bien compris, accepté et utilisé par tous : Par les moniteurs qui renseignent les différents items de la progression et proposent des pistes d'amélioration et par les pilotes qui n'hésitent pas à le consulter et relancer les moniteurs quand il y a un oubli ...

Les formations régionales ne sont pas en reste avec la formation de 10 accompagnateurs et 4 animateurs. Ces pilotes renforcent les équipes d'encadrement au sein des clubs afin d'accueillir les nouveaux pilotes dans un contexte où la sécurité de nos pratiquants est une préoccupation de tous les dirigeants.

Et bien sûr, il faut compter avec la formation des biplaceurs qui contribuent à faire découvrir notre activité et attirer de nouveaux licenciés. Sur les 3 sessions organisées (Val Louron, Luz St Sauveur et Montvalent) nous avons accueilli 25 pilotes en préformation, 29 en formation compactée, 28 à l'examen final pour 26 qualifications délivrées.

Même si la commission formation d'Occitanie n'est pas directement impliquée, il faut remarquer que nous avons une nouvelle monitrice fédérale et 4 élèves MF entrés en formation en 2024 et qui, nous n'en doutons pas, seront qualifiés à l'automne prochain.

**Ce qui en final fait en Occitanie 97 MF, 111 accompagnateurs et 77 animateurs, soit 28,5%, 20,7% et 21,2% de la fédé alors que l'Occitanie représente 13,5% de la fédé. On peut se féliciter de la densité de nos encadrants associatifs bien supérieure à la moyenne nationale. Encore faut-il les solliciter.**

Les Journées d'information parachute de secours ont eu lieu en mars à Carmaux avec accueil du club Wagga et utilisation de leur tyrolienne. Ces 2 jours ont réuni 12 participants, moniteurs (pro et asso) ainsi que quelques Accompagnateurs et un AS.

Cela a été l'occasion d'exploiter une tyrolienne, de plier toutes sortes de parachutes, rond, non-ronds, Rogalo, et échanger avec les experts que sont Pierre-Paul Menegoz et Bertrand Madalena. L'objectif étant d'amener la compétence directement au sein des

clubs et des écoles.

Pas de formation treuil en 2024 mais 6 treuilleurs licenciés en Occitanie ont été formés dans d'autres ligues.

**Voler mieux a encore été un succès au niveau national et plus particulièrement au niveau de l'Occitanie puisque respectivement les 65 demandes et les 41 actions réalisées représentent 25% et 27% de l'ensemble national.** Cela est le résultat de la très forte mobilisation des clubs et de leurs dirigeants qu'il faut féliciter et montre la dynamique de la région.

La réunion avec l'Équipe Régionale de Formation s'est tenue en novembre avec la mobilisation de 35 moniteurs pro et associatifs. C'est une réunion importante qui permet d'échanger avec les écoles, de faire un point qualitatif et quantitatif de l'activité formation et de faire un point sur l'accidentalité et la sécurité. Cette réunion permet également aux participants de rejoindre l'Équipe Régionale de Formation qui interviendra sur les formations régionales ou fédérales (Qbi, Accompagnateur, Animateur).

Le Rasmo s'est tenu, comme l'an dernier, en même temps que le Congrès FFVL en réunissant les Moniteurs et les Animateurs Sécurité. Le sujet du SGS et des RTS a été longuement discuté sur le fond et la forme et a donné lieu à des débats très animés.

La réunion de la Commission Formation Nationale s'est tenue fin novembre et a réuni les RRF des différentes ligues, le nouveau DTN, les conseillers technique ... et une fois encore les débats ont été animés au sujet du SGS et des RTS.

Donc une BONNE ANNÉE ... mais on peut encore mieux faire.

Il faut poursuivre avec la formation des cadres associatifs (Moniteur Fédéral, Accompagnateur, Animateur). L'objectif étant d'avoir à minima, un moniteur actif au sein de chaque club. Pour cela il faut un accompagnement des structures et que les dirigeants utilisent efficacement les compétences de ces cadres. Nos enjeux de sécurité et indirectement nos capacités à être assurés sont dépendant de notre capacité à mettre en œuvre cette approche. Les président-e-s de clubs doivent identifier, motiver et aider les pilotes de leur club pouvant jouer ce rôle de cadre. **C'est par cet encadrement associatif que nous serons collectivement en mesure d'améliorer la sécurité dans notre pratique et diminuer le nombre d'accidents.**

Le suivi formation est bien accepté et utilisé mais encore faut-il que le pilote procède à l'enregistrement de son brevet après obtention de la pratique et de la théorie. Il y a encore près de 80 pilotes qui n'ont pas fait le nécessaire malgré les notifications fédérales automatiques et les relances régionales. Les dirigeants doivent identifier ces pilotes pour

leur rappeler la nécessité de procéder à l'enregistrement.

- Formation 2025 :

- Voir site web de la ligue :

[http://www.lovl.fr/Documents\\_Formation/Formations\\_parapente\\_LOVL.pdf](http://www.lovl.fr/Documents_Formation/Formations_parapente_LOVL.pdf)

Pour les autres formations : directeur d'épreuve, journées secours, les dates seront communiquées dès que possible.

### **Delta :**

Une année encore timide pour le delta. Il en ressort très peu d'activité au niveau des stages initiation, certaines semaines ont dû être annulées faute d'inscrits et ponctuellement par cause de météo défavorable.

Mais compte tenu de circonstances peu favorables à la formation, la ligue enregistre quand même ;

2 Brevets de pilote initial

6 Brevets de pilote

1 Brevet de pilote confirmé

### **Commission formation.**

**Dominique Menez (PP)**

**Patrick Vaugeois (PP)**

**Johann Courtain (delta)**

**Laurent Chamerat (conseiller technique fédéral)**

## 5/ COMMISSION ESPACE AERIEN

### Suivi des consultations

*Rappel sur le fonctionnement des consultations :*

- *la DSAC diffuse aux utilisateurs de l'espace aérien (via les référents EA des différentes fédérations) des consultations concernant des modifications temporaires d'espace aérien (création de Zone Réglementé Temporaire / NOTAM) ;*
- *Pour chacune de ces consultations, le référent EA doit donner un avis favorable ou défavorable, purement consultatif (il est rare d'avoir des modifications suite aux remarques émises).*

En 2024, 140 consultations reçues de la DSAC Sud ont été traitées (90 en 2023), dont une soixantaine n'avait pas impact sur l'activité vol libre, soit en raison de la localisation des zones réservées, de la période, des horaires de réservation, ou encore du plancher des zones.

Sur les 80 consultations potentiellement impactantes (64 en 2023), 35 étaient sources de réelles restrictions pour le vol libre et ont donné lieu à une diffusion aux référents EA départementaux (vs 30 en 2023), doublé d'une diffusion sur le Facebook de la Ligue pour 24 d'entre elles (les plus impactantes).

Comme évoqué dans le bilan de l'an passé, l'intensification des exercices militaires s'est encore accentuée, dont une part majoritaire liée aux activités de l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) et aux exercices de dérive / d'incursion sous voile, les Pyrénées étant la zone la plus impactée par ces activités. Par ailleurs, il convient de relever que nos capacités de négociation avec les militaires se sont significativement réduites, conséquence de la situation géopolitique actuelle.

A noter également l'absence d'exercice majeur sur notre territoire en 2024, même si des exercices de moyenne envergure s'y sont déroulés (ALBATROS / VOLFA / DURANDAL / ATHENA / RW MC COURSE / BAMBARI), avec un impact contenu vu les périodes de déroulement et des conditions météo peu favorables à ces périodes.

### Échanges avec les référents EA départementaux

Des échanges avec les référents EA départementaux ont eu lieu tout au cours de l'année pour :

- les consulter en amont des CCRAGALS pour analyse des saisines présentées ;
- les consulter sur les projets de SUP AIP et de NOTAM ;
- leur transmettre des alertes concernant les SUP AIP et NOTAM quelques jours avant la date de début pour diffusion aux utilisateurs.

**IMPORTANT** : les alertes diffusées ont pour objectif d'informer les pilotes sur certaines restrictions d'espace aérien, mais ne couvrent pas la totalité des restrictions existantes à un instant T. L'existence de ces alertes ne soustrait en aucun cas les pilotes à l'obligation qui leur est faite de consulter les informations aéronautiques officielles sur le site du SIA en amont de leurs vols.

Les référents EA départementaux sont des relais essentiels pour le bon fonctionnement de la commission Espaces Aériens de la ligue. Encore une fois un grand merci à eux pour leur travail de remontée d'informations et de diffusion des alertes, avec une pensée particulière pour Ludovic VILLACRES (référent EA 65) et Dominique GERARD (référent EA 09) qui ont supporté cette année le gros de la charge.

### **Participation aux CCRAGALS**

Pour rappel, le CCRAGALS réunit 2 fois par an (printemps et automne) une assemblée d'utilisateurs de l'espace aérien (civil, militaire, fédérations utilisatrices, ...) pour donner leurs avis sur des demandes de modifications permanentes de l'espace aérien (saisines).

**CCRAGALS de printemps**, seules les saisines et points potentiellement impactant sont présentés ci-après :

- Saisine - Création d'une activité de parachutage à Saint-Girons Aérodrome (09)

Formalisation d'une activité de parachutage existante, pratiquée occasionnellement depuis 2019. Activité prévue toute l'année du lever au coucher du soleil.

Publication par NOTAM Permanent en attendant la mise à jour des cartes aéronautiques.

Localisation de cette activité et des activités des deux saisines suivantes

- Saisine - Création d'une activité de voltige à Saint-Girons Aérodrome (09)

Activité récurrente déclarée jusqu'à présent par NOTAM au coup par coup. Demande de déclaration d'une activité de voltige permanente pour alléger le traitement.

Publication par NOTAM Permanent en attendant la mise à jour des cartes aéronautiques.

- Saisine - Création d'une activité de voltige à Prat-Bonrepaux (09)

Demande identique à la saisine précédente.

Publication par NOTAM Permanent en attendant la mise à jour des cartes aéronautiques.

### **Point divers**

- Protocoles des activités de parachutage

Question posée par la FFVL à la SDRCAM (Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire) et à la DGAC sur l'impact de la création des activités de parachutage

(militaire) à Aucun et Hautacam, particulièrement sur la question de la nécessité d'une ségrégation des activités parapentes / parachutage ... en rappelant que lors de la présentation des saisines sur Aucun / Hautacam / Soulor / Lac d'Estaing en Octobre 2022, il avait été dit qu'il n'y avait pas de ségrégation.

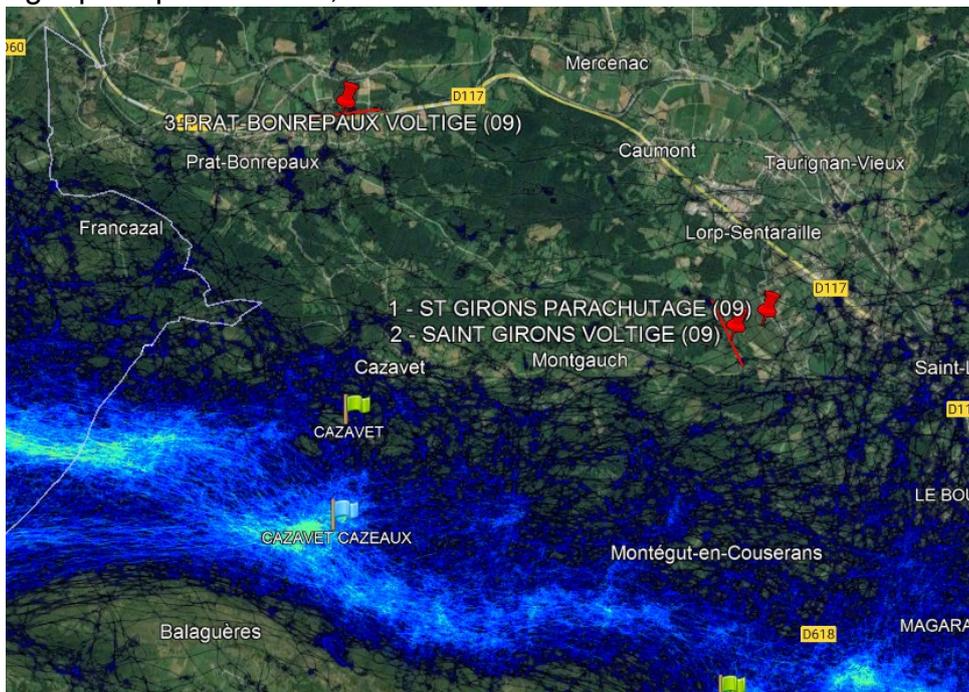
La SDRCAM et la DGAC ont confirmé l'absence de ségrégation. La DGAC s'est engagée à ce que cela figure dans le compte-rendu de ce CCRAGALS.

- Exercices militaires DSV dans les Pyrénées :

Informations par le LCL Castagnède sur la définition des espaces de saut en fonction de l'altitude de saut et du type de parachute, ainsi que sur les besoins importants des militaires. Les militaires vont inventorier les "hotspot" à éviter dans la mesure du possible.

Remarque de la FFVL sur le fait qu'Aucun et Hautacam pouvaient d'ores et déjà être considérés comme des "hotspot". En réponse, la SDRCAM Sud indique avoir un réel besoin d'utiliser ponctuellement ces sites.

Autre remarque de la FFVL sur le fait que, bien qu'ayant conscience de la situation géopolitique actuelle, la zone de Pamiers subit fortement l'augmentation du volume



d'entraînement (réurrence des ZRT, création de ZRT DSV pendant 4 semaines entre le 23 avril et le 7 juin 2024). En réponse, la SDRCAM Sud explique qu'il y a de multiples utilisateurs et que l'aérodrome de Pamiers est idéalement situé et équipé.

- Zone Centre

Intervention de la FFVL sur ce sujet non prévu à l'ordre du jour

Rappel fait qu'à la création de la zone centre, la défense s'était engagée à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation du volume d'utilisation. Dans la réalité, son utilisation a fortement augmenté en 2023 (35 jours impactés vs 19 jours les années précédentes), et que l'année 2024 s'annonçait encore pire : à cette date, déjà 25 jours d'utilisation sont prévus entre le 1er janvier et le 7 juin, dont 19 avec des créneaux l'après-midi. Bien qu'ayant conscience

de la situation géopolitique, le blocage de la zone centre sur 4 semaines consécutives (du 13 mai au 7 juin - 3 exercices concomitants) aura un impact important sur les activités aériennes de loisir.

La SDRCAM Sud explique que l'exercice DURANDAL, bien que réservant la zone pour toute cette plage de dates, n'activerait la zone que 3 jours (réservation en amont imposée par le protocole de la zone) .... NDLR : ça ne libérera que quelques jours sur la période.

Concernant l'activité globale de la zone centre, la SDRCAM Sud renvoi au bilan qui sera fait en fin d'année par le groupe chargé de la gestion de la zone centre.

#### - Activité dans les zones D192 (Run Cévennes)

Suite à la demande faite par la FFVL lors du précédent CCRAGALS, sur l'utilisation réelle des zones D192, particulièrement du fait que l'AIP cite la réalisation de vols de drones dans ces zones, le LCL Castagnède a indiqué s'être informé auprès de la DGA EV (Direction Générale de l'Armement - Essais en Vol), et qu'en pratique, il n'y avait pas de vol de drone dans ces zones ... les descriptions de ces zones à l'AIP seront modifiées en conséquence.

**CCRAGALS d'automne**, seuls les saisines et points potentiellement impactant sont présentés ci-après.

#### - Saisine - Création d'une zone dangereuse à Monts-de-Randon (48)

Cette saisine concernait la création d'une Zone Dangereuse à la demande de la société Look Up Space, en vue de l'installation d'un radar dédié à la surveillance de l'espace, la gestion du trafic spatial, la connaissance de la situation spatiale.

Il s'agit de délimiter la zone d'influence radioélectrique du radar de forte puissance pouvant présenter des risques pour les systèmes de navigation embarqués des aéronefs. Une étude préalable montre l'absence de dommages liés à des rayonnements électromagnétiques sur les Aéronefs, à l'extérieur d'un volume parallélépipédique de base 2 nautiques (3,7 km) x 0,65 nautiques (1,2 km), et de hauteur 4100 ft sol. Dans l'attente de compléments demandés, la DSAC propose d'adapter le volume d'exclusion à la protection maximale en majorant le plafond à la valeur de 6700 ft sol (référentiel HIRF2).



Remarque émise par la FFVL sur le fait que la saisine est présentée alors que les travaux de terrassement en vue de l'installation du Radar ont déjà commencé depuis plusieurs mois, et qu'une concertation préalable aurait été la bienvenue, dans la mesure où un déplacement de la zone d'implantation de quelques kilomètres vers l'ouest aurait permis de moins impacter une zone de passage utilisée par les pratiquants de vol libre. En réponse, la DGAC indique qu'il s'agit d'un projet d'importance stratégique, soutenu par l'état.

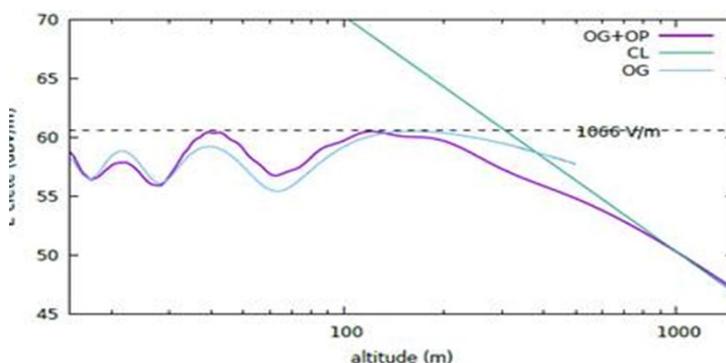
Autre intervention de la FFVL sur le fait que les études présentées concernent les dommages liés à des rayonnements électromagnétiques sur les Aéronefs ... mais qu'en est-il pour les humains à poil comme nous ?

Réponse de la DGAC quelques jours plus tard par mail : le porteur de projet demandeur de la ZD Monts de Randon a analysé l'impact d'un faisceau électromagnétique sur les personnes. L'ICNIRP prévoit 2 seuils à ne pas dépasser vis-à-vis de la sécurité des personnes grand public (quelles que soient les configurations, au sol ou au-dessus du radar)

- Une valeur d'exposition moyennée sur 6min : seuil à ne pas dépasser = 61V/m

- Une valeur d'exposition crête : seuil à ne pas dépasser = 32x 61V/m = 1952 V/m

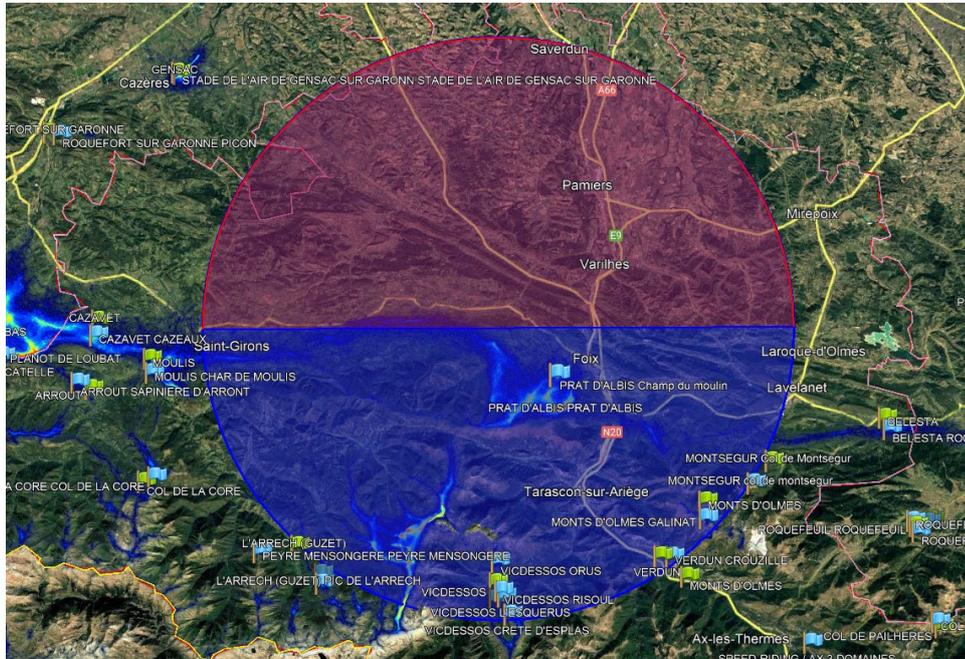
Dans le cas le plus défavorable, la valeur d'exposition moyennée sur un vol quasi stationnaire ne fait pas sens en raison du balayage d'est en ouest du faisceau radar. De plus, l'analyse a montré que la valeur crête d'émission du faisceau radar serait toujours inférieure à la valeur limite de 1952 V/m.



Avis favorable du CCRAGALS, abstention de la FFVL.

- Saisine - Création de 2 zones réglementées LF-R Nord et Sud Pamiers

Présentation par M. TRESSOL (Direction Générale de l'Armement - Essais en vol) d'une saisine concernant la création de deux zones Réglementées dédiées aux activités défenses de chute opérationnelle avec dérive sous voile (DSV), activables par NOTAM à J-2. Jusqu'à présent, les différentes autorités utilisatrices de ces espaces (DGA - Techniques aérospatiales, Section Technique de l'Armée de Terre et 11eme Brigade Parachutiste) recouraient à des SUPAIP. Les objectifs affichés de la création de ces deux zones R étaient de restreindre la charge de travail pour la mobilisation de ces espaces et d'en faciliter le partage entre les différents utilisateurs.



La majorité des fédérations présentes ont vivement réagi sur l'impact potentiel de la création de ces zones, en raison du fort risque d'accroissement de l'activation de ces espaces du fait de la facilité de mise en œuvre par un simple NOTAM, du délai beaucoup trop court du NOTAM J-2 pour permettre de diffuser une information aux pratiquants et de l'absence de concertation préalable.

Avis défavorable du CCRAGALS, dans l'attente d'une réunion de concertation (NDLR : réunion de concertation qui a eu lieu le 5/02/2025 ... maintenant en attente du prochain CCRAGLAS pour savoir dans quelle mesure nous avons été entendus).

- Point divers – Création de CTA du-dessus du FL 115 en FIR SE et SO

L'ensemble des TMA des FIR SE et SO (Marseille / Bordeaux) seront plafonnés au FL 115 et seront couvertes par des CTA (Control Traffic Area), espaces aériens où le service du contrôle est assuré, garantissant les espacements entre aéronefs, la fluidité du trafic et la sécurité des vols.

Ces CTA remplaceront la LTA actuelle. Les LTA de classe E sur les Alpes et les Pyrénées ne devraient pas être impactées par cette modification (sans garanties qu'elles ne le soient pas ultérieurement).

## **Dossiers spécifiques traités**

- Compétition / Amicale Séranne

Demande à la DSAC de création d'une ZRT pour un challenge Delta et deux amicales, pour utilisation d'un petit bout de la TMA Montpellier 4.

- Compétitions Mont Bouquet

Demande à la DSAC de création d'une ZRT pour une compétition catégorie sport et deux amicales.

- Interdiction de vol Peyrepertuse

Diffusion d'un arrêté d'interdiction de vol au Château de Peyrepertuse les 15 et 16 mai 2024 en raison du relais de la Flamme Olympique.

- Incursion CTR Béziers

Échanges avec la DGAC suite à une intrusion en limite de la CTR de Béziers à l'occasion de vols réalisés le long d'une plage à Agde.

- Informations Tour de France

Comme les années précédentes, un mail d'information sur le passage du Tour de France dans la région Occitanie a été transmis à l'ensemble des référents EA départementaux concernés pour diffusion.

A noter la réception par Dominique GERARD (Réfèrent EA 09) d'un mail de la préfecture lui faisant part d'une interdiction de vol le 14 juillet en raison du passage du Tour de France ... sans communication d'arrêté ni de précision sur la zone impactée.

## **Tendances et actualités**

- Évolution des exercices militaires

Comme déjà évoqué les années précédentes, on assiste à un renforcement toujours plus marqué de la préparation opérationnelle, avec une multiplication des exercices de parachutages (essentiellement sur les Pyrénées), et d'autres exercices impactant de nombreux départements d'Occitanie.

A ce jour, le calendrier prévisionnel de la DIRCAM fait apparaître de multiples activités défenses qui concernent l'Occitanie, dont certaines, outre les classiques activités de DSV à Pamiers, seront significativement impactantes :

Exercice BELLEROPHON : du 3 au 18 avril 2025, concernera une grande majorité des départements de l'Occitanie (hors 32 / 65) et bloquera quasiment toute activité sur les sites de Millau du 6 au 10 avril (Millau est couvert par 3 zones distinctes activées à des dates successives ... il devrait rester 2 matinées disponibles).

Exercice ATHENA : du 12 au 15 mai 2025

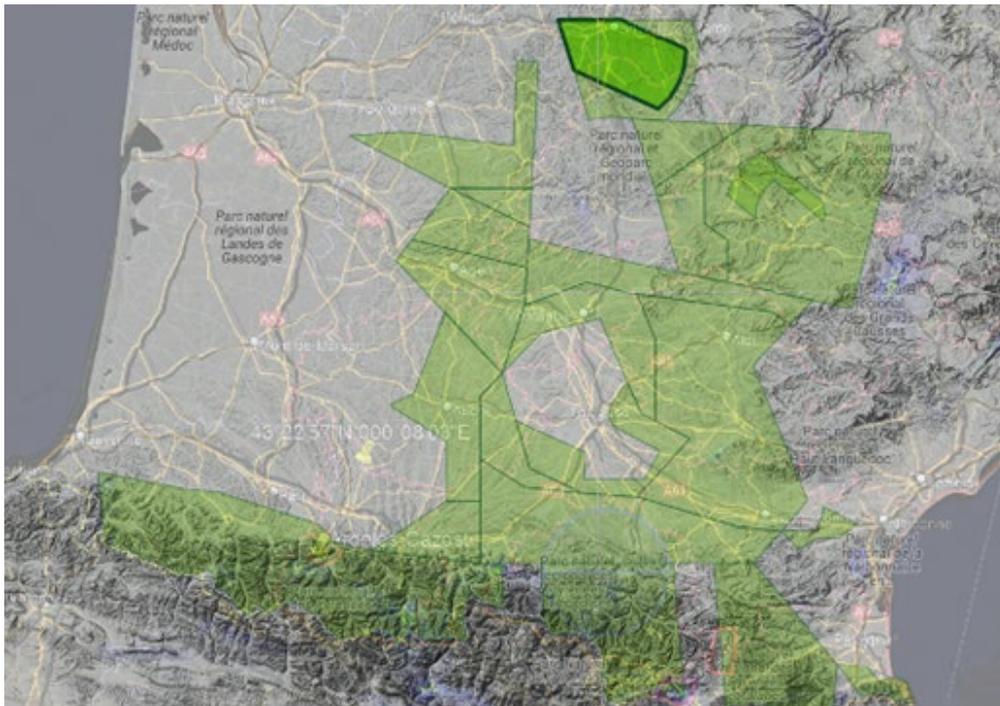
Le calendrier prévisionnel de la DIRCAM est mis à jour périodiquement et est consultable à l'adresse suivante : <https://www.dircam.dsae.defense.gouv.fr> > Documentation aéronautique > Information temporaire > Exercices défense.

- Suppression des espaces de classe E

Le projet est de supprimer les espaces de classe E pour les reclasser soit en G soit en D. L'objectif est d'éviter la cohabitation d'IFR et de VFR sans contact.

Déjà évoqué l'an passé, ce sujet a été abordé de façon informelle à chaque CCRAGALS, mais on ne sait toujours pas à quelle sauce on sera mangé ...aux demandes exprimées par les différents référents CCRAGALS, la réponse apportée est qu'il y aura des TMA de classe E qui seront forcément basculées en classe D en raison de l'accroissement du trafic aérien,

alors que d'autres pourront faire l'objet de concertations.



*Aperçu des espaces de classe E (TMA / LTA) en Occitanie*

## **U-SPACE & DRONE**

Déjà évoqué l'an passé, ça commence à se concrétiser !

A ce jour, pas encore de zone permanente de créée, mais plusieurs SUP AIP instaurant des zones réservées aux drones, dont un couloir entre Valenciennes et Maubeuge (environ 35 km de long et 2,5 km de large), du 14 novembre 2024 au 31 décembre 2025, du sol à 100 m/sol ... point bas et posé interdit !

Il faut malheureusement s'attendre à une transformation de ces zones en espaces permanents ... alors qu'aucune solution de cohabitation n'est encore définie.

[Extrait du compte-rendu du séminaire CNFAS du 01/02/2025] : l'activité drones autre que de loisir est soit lucrative, soit d'intérêt public (transport de prélèvements de tissus), soit d'intérêt défense, et il est difficile de s'y opposer. Certains peuvent faire 35 kg et voler hors vue de leur opérateur. Ils sont généralement sous 500 ft mais sont gênants pour les ballons, les paramoteurs, les planeurs en posé campagne, les hélicoptères sanitaires ...

## **Survol des Zones de Sensibilités Majeures (ZSM)**

Depuis le 25 novembre 2024, le NOTAM LFFA-F1710/24 (ci-dessous) introduit une modification aux hauteurs recommandées pour le survol des ZSM :

LFFA-F1710/24

DU: 25/11/2024 15:04 AU: PERM

A) LFMM LFBB

Q) LFXX / QAFHX / V / NBO / E / 000/195 / 4419N00400E277

E) SURVOL DES ZONES DE SENSIBILITE MAJEURE (ZSM) : LIRE : 'EN CAS D'IMPOSSIBILITE, IL EST RECOMMANDE DE SURVOLER LA ZONE A UNE CERTAINE HAUTEUR DU POINT LE PLUS HAUT DE LA ZSM. CETTE HAUTEUR EST VARIABLE EN FONCTION DU TYPE D'AERONEFS : SE REFERER AU SITE [HTTPS://WWW.STAC.AVIATION-CIVILE.GOUV.FR/FR/ZSM](https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/fr/zsm)' (~~AU LIEU DE 'EN CAS D'IMPOSSIBILITE, IL EST RECOMMANDE DE RESPECTER LES LIMITES ALTITUDINALES SUIVANTES : 1000M AU DESSUS DU POINT LE PLUS HAUT DE LA ZSM POUR LES SURVOLS MOTORISES ET 300M AU DESSUS DU POINT LE PLUS HAUT DE LA ZSM POUR LES SURVOLS NON MOTORISES'~~). REFERENCE AIP FRANCE ENR 5.6-1.

Si l'on se réfère au site du Service Technique de l'Aviation Civile cité dans ce NOTAM (<https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/fr/zsm>), il semblerait que les hauteurs de survol soit maintenant adaptées en fonction des activités (et donc des fédérations) :

*[En fonction de la période de l'année, les ZSM sont actives ou inactives. En cas d'activation, il s'agit de zones à contourner autant que possible par les usagers de l'espace aérien. En cas d'impossibilité, il est recommandé de survoler la zone à plus de 1000m au-dessus du point le plus haut de la ZSM pour les survols motorisés et les planeurs.*

*Pour les autres usagers, la hauteur de survol et l'étendue de la zone d'évitement sont variables : consultez votre fédération.]*

*NDLR : aucune information spécifique ne semble avoir été publiée sur le site de la FFVL sur ce sujet.*

## **Rappel des règles de demande de NOTAM / SUPAIP**

- Des projets d'organisation de compétitions ou de manifestations dans votre département pour l'année à venir ?

Juste un rappel de la nécessité d'anticiper bien à l'avance les demandes de création de NOTAM ou SUP AIP pour les besoins d'événements vol libre. Il peut s'agir d'une simple volonté d'information sur l'occupation de l'espace aérien (NOTAM warning) ou d'une demande visant à réserver un espace spécifique (création de ZRT => SUP AIP).

La DGAC Sud impose que les demandes soient transmises dans certains délais avant la date de l'événement :

9 semaines pour un simple NOTAM d'information (pas de création d'espace ségrégué)

10 semaines pour la création d'une ZRT de volume simple (cylindre)

15 semaines pour la création d'une ZRT de volume complexe

Par précaution, ajouter une semaine pour laisser le temps de traiter en interne.

Les infos de base à fournir au référent EA Ligue pour réaliser une demande de NOTAM ou SUPAIP :

Nom de la structure demandeuse

Nature de la compétition / de l'événement (compétition / amicale /...)

Inscription au calendrier Fédéral (oui / non)

Site de vol concerné et département

Dates / horaires journalier de début et de fin (UTC)

Dates de report si prévues (sinon : « Pas de report prévu en cas de mauvaise météo »)

Nombre approximatif de participants

Limites horizontales de la zone (coordonnées des points ou fichier KML/KMZ Google Map)

Limites verticales de la zone

Contact téléphonique joignable durant toute la compétition : Nom, Prénom, N° de téléphone

Coordonnées géographiques du décollage (DD°MM'SS" N - DDD°MM'SS" E/O)

**Pascal WISNIEWSKI – Responsable Commission Espace Aérien**

## 6/ COMMISSION ESPACES DE PRATIQUE :

L'année 2024 a vu une forte augmentation des demandes de subvention pour l'aménagement, la rénovation ou l'entretien de sites ainsi que pour l'achat ou la réparation de balises météo.

Le budget prévu pour l'exercice 2024 était de 6717 €. Il faut noter que depuis 2022, le montant des subventions de la FFVL vers les ligues est calculé en prenant en compte le nombre de licences annuelles « vol et kite » et le nombre de sites conventionnés par ligue. Depuis 2024, la pondération est à 50/50 contre 60/40 précédemment. Il faut noter que, logiquement, seuls les sites conventionnés peuvent bénéficier des subventions fédérales.

En 2024, la Ligue Occitanie a instruit 20 demandes émanant de clubs ou de CDVL contre 13 en 2023 :

- 15 demandes ont reçu une subvention après envoi des justificatifs pour un montant total de 8144€.

- 5 demandes sont en attente de réalisation de travaux qui ont été reportés en 2025

Malgré ces reports de travaux, le budget prévu a été dépassé de plus de 1500 € avec l'accord du comité directeur et il faut donc prévoir une hausse du budget « espaces de pratique » 2025, les travaux reportés se montant à 7000 €, ce qui est très proche de la subvention FFVL 2024 (7030€) qui a été versée tardivement en janvier 2025.

La LOVL a accompagné trois structures (CDVL48, VLC et CDVL65) dans leurs demandes de subventions auprès de la Commission Nationale des Espaces de Pratique (CNEP) de la FFVL pour un montant total de 8000 €. Il semble utile de rappeler que les demandes de subvention à la FFVL doivent préalablement être approuvées par le conseiller technique référent et la commission Espaces de pratique de la LOVL. Il est recommandé d'envoyer le formulaire dûment complété et accompagné des documents justifiant la demande (devis, accord des co-financeurs, memo technique, etc) afin d'éviter des aller-retours contre-productifs.

N° LIGUE	Désignation de la demande	demandeur	département	Acceptée O/N	Budget de l'action	Financement demandé	Somme versée	Observation	
01	Le Single - réfection piste d'accès	CDVL 48	48	o	5400	600		Report 2025	
03	Gard - entretien des sites conventionnés	CDVL 30	30	o	2080	200	200,00 €		
12	Col de la Courade - entretien et rénovation mât	Vol libre bigourdan	65	o	400	400	200,00 €		
14	Super-Bagnères - location terrain, réfection mât, balise	Luchon vol libre	31	o	785	400	300,00 €		
16	St Come - installation panneaux	Têtes en l'air vaunag	30	o	790	300	300,00 €		
21	Val Louron - réfection piste accès 600 et 700	Pol'air	65	o	721	400	400,00 €		
24	Pic de Vissou - entretien et achat débroussailleuse	Cabri'air	34	o	600	300	300,00 €		
25	Douelle refecion de piste	Vol libre caducien	46	o	3500	1000	1 000,00 €		
28	Val Louron PMR deco 300	CDVL65	65		12970	3000		Report 2025	
29	Tournemire - panneaux et windbird	CDVL12	12	o	862	400	400,00 €		
35	Entretien sites Tarn : Cap decouverte, Cordes, Marnaves	Wagga	81	o	8260	500	400,00 €		
36	Dourgne - location terrain atterrissage	Rev'aile	81	o	300	150	150,00 €		
39	Rénovation abri Argeliers	CDVL 11	11	o	1794	894	894,00 €		
40	Rénovation décollage Ceret	Ailes de Vallespir	66	o	5 500	1200		Report 2025	
41	Rénovation déco et atterro Tuchan	CDVL11	11	o	20 760	1 500		Report 2025	
43	Rénovation déco Argeliers	CDVL11	11	o	3 050	1 500	1 500,00 €		
44	Val Louron - Comblement fossé atterro loudenvielle	CDVL65	65	o	2 120	1 500	1 000,00 €		
45	Réparation balise Mt Bouquet	CDVL30	30	o	2 291	800	800,00 €		
47	Arbas - Tapis coco Planot	Profil	31	o	1 360	400	400,00 €		
48	Millau - Terrassement déco sud Puncho	CDVL12	12	o	6 700	700		Report 2025	
					<b>TOTAL</b>		<b>16 144,00 €</b>	<b>8 244,00 €</b>	

Louis Mesnier – Commission Espaces de Pratique

## 7/ COMMISSION COMPETITION ET EQUIPE DE LIGUE PARAPENTE

### BILAN 2024 (HORS HAUT NIVEAU)

Stage primo compétiteur : s'est déroulé en mars 2024 à Ager (Espagne). Encadrement JP Couzinet et T George.

Animation du circuit pyrénéen : Xavier Laporte démissionne en milieu d'année.  
Peu de manches compétition réalisées

Quelques subventions (sur fonds propres de la Ligue) accordées aux clubs demandeurs.

### X'PYR 2024

Pierre REMY et Malo RICHARD, ont bénéficié d'une petite aide de la commission Compétition.

Pierre termine 4ème et Malo termine 29ème (40 participants, 30 pilotes classés).

#	Pilote	Pilot	Glide	Last position	Task Result	Location	Avg Speed	Height	Speed
1	400	 <b>Simon Oberrauner</b>			GOAL 101:52:15	No Live Data			
2	60	 <b>Christian Schugg</b>			GOAL 102:31:50	No Live Data			
3	390	 <b>Shane Tighe</b>			GOAL 103:00:10	No Live Data			
4	350	 <b>Pierre Remy</b>			GOAL 103:19:51	No Live Data			
29	240	 <b>Malo Richard</b>			215.8 km [2]	No Live Data			

### Informations sur le déroulement des compétitions en France

Acte 1 : Suite à l'accident mortel survenu pendant le championnat de France 2024), le Système Global de Sécurité (SGS au sein de la FFVL) a décidé du gel « provisoire » des compétitions à compter du 20/06/24, pour une durée de 3 semaines. Ceci sans concertation et en attendant de nouvelles directives. Cette information a été transmise par mail.

#### Information mission SGS compétition

Faisant suite à la récente annonce concernant la **suspension des compétitions de distance** en parapente et deltaplane pour 3 semaines, nous souhaitons vous tenir **informés des éléments en cours**.

L'accident tragique lors du Championnat de France de Parapente nous oblige, au nom du principe de précaution, à **questionner nos procédures et notre organisation pour une sécurité optimum**, aussi bien pour les pilotes que les organisateurs.

C'est dans ce contexte que le président a confié la **mission au Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** dirigé par Jean-Louis Debiée qui a **constitué un groupe de travail** multi compétent.

Nous vous invitons à lire **l'intégralité de la communication sur notre site web** pour plus de détails et pour comprendre l'importance de cette démarche.

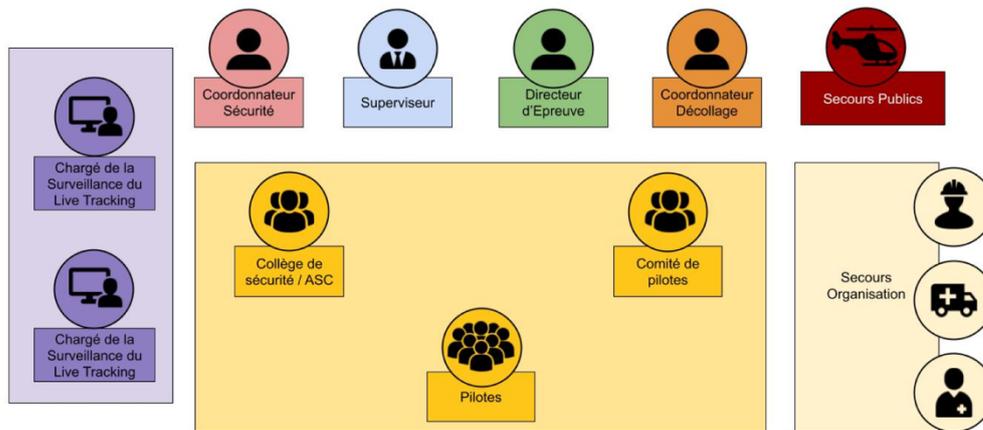
Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Avec tout notre soutien.

Acte 2 : de nouvelles directives ont été élaborées fin 2024 par le SGS. L'ensemble des documents est disponible sur le site de la FFVL.

<https://federation.ffvl.fr/competition-distance-parapente-delta-nouveautes-organisation>

Ci-dessous l'organisation préconisée par ces nouvelles directives (à priori applicables quel que soit le niveau des compétitions).



Les dispositifs de sécurité en compétition de parapente et deltaplane ne reposent pas uniquement sur les organisateurs. Ils nécessitent la participation active d'un ensemble d'acteurs au premier titre desquels figurent bien évidemment les participants eux-mêmes. Lister les différents rôles et décrire l'ensemble des interactions et processus est l'objectif principal de ce document.

Il est à craindre que nombre de compétition « sport » ou CID aient du mal à être organisées par les clubs en 2025. Sauf à alléger le dispositif et que les trackers soient fournis par la FFVL



### CLASSEMENT PYRENEES 2024

CLASSEMENT PYRENEES 2024							
Toutes catégories (71 pilotes classés):	1	THIBAUT ACTON	209.1	59.8, 55.0, 54.3, 28.7, 11.3	 Zeno 2	D	Pol'air
	2	JEREMY LACOSTE	206.3	5 en PY : 60.3, 46.8, 40.7, 40.6, 17.9	 Zeolite,  Zeolite GT	D	Accous d'ailes
	3	XAVIER LAPORTE	204	4 en PY : 71.7, 68.5, 55.2, 8.6	 Icepeak X One	CCC	Effet de fun
Femmes (4 pilotes classées)	place	nom	points	detail (lien vers les compets)	aile	cat.	club
	1	PAULINE TOUTAN	121.9	5 en PY : 37.1, 34.2, 28.7, 12.5, 9.4	 Artik 6,  Delta 3	C	Accous d'ailes
	2	PAULINE CROMBETTE	113	5 en PY : 29.3, 29.0, 18.8, 18.1, 17.8	 Swift 6	B	Les toiles du sud
	3	VICTORIA CHEVALLIER	58.9	2 en PY : 47.4, 11.5	 Photon	C	Appel d'air
4	LAETITIA BALOIN	26.5	3 en PY : 16.1, 6.2, 4.2	 Artik Race	C	Accous d'ailes	

Sport (voiles C max) 50 pilotes classés :	1	JOSE ROBINO	203.9	4 en PY : 58.0, 53.0, 47.9, 45.0	 Alpina 4	C	Pol'air
	2	DAVID EPINAT	197.8	4 en PY : 56.4, 48.3, 47.6, 45.5	NOVA Mentor 6	B	Les toiles du sud
	3	ARNAUD TARROUX	168.4	4 en PY : 53.2, 41.2, 40.0, 34.0	 Ikuma 2	B	Les toiles du sud

Serial (voiles D max) 68 pilotes classés :	1	THIBAUT ACTON	209.1	5 en PY : 59.8, 55.0, 54.3, 28.7, 11.3🔍	 Zeno 2	D	Pol'air
	2	JEREMY LACOSTE	206.3	5 en PY : 60.3, 46.8, 40.7, 40.6, 17.9🔍	 Zeolite,  Zeolite GT	D	Accous d'ailes
	3	JOSE ROBINO	203.9	4 en PY : 58.0, 53.0, 47.9, 45.0🔍	 Alpina 4	C	Pol'air
Pipistrelles (débutants en compétitions) 19 pilotes classés :	1	DAVID EPINAT	197.8	4 en PY : 56.4, 48.3, 47.6, 45.5 🔍	 NOVA Mentor 6	B	Les toiles du sud
	2	ARNAUD TARROUX	168.4	4 en PY : 53.2, 41.2, 40.0, 34.0 🔍	 Ikuma 2	B	Les toiles du sud
	3	ALEXANDRE HENTZ	161.1	5 en PY : 53.6, 36.5, 30.9, 21.3, 18.8🔍	 Ikuma 3	B	Les toiles du sud

## Bilan Challenge d'Initiation à la Distance 2024

Aucune réalisation dans les Pyrénées en 2024.

## Programme 2025

Stage primo compétiteur du 03 au 07 mars 2025 (encadrement JP Couzinet et T George)

Remplacement Xavier Laporte (coordination compétitions Pyrénées)

Soutien aux compétitions Loisirs et Sport

Une compétition se déroulerait à Val Louron, en mai et sur une période de 1 semaine (ex Ligue France). Evènement à confirmer.

Communication à prévoir pour présenter les règles en vigueur pour les compétitions.

Calendrier prévisionnel des compétitions au 22/01/25 :

## Compétitions 2025

Elite  
Sport

Alpes du Nord

Alpes du Sud

Massif Central

Pyrénées

Compétition du Roussillon Challenge  
des PO 26-27 avril

Compétition du Roussillon Challenge  
des PO 6-7 septembre

Réunion

## Haut Niveau 2

-  FEDERALE 1 / PYRENEES TROPHEES DES CIMES 19 au 24 mai

## Bilan Activité de la Filière Haut-Niveau Occitanie

### - Fonctionnement :

L'équipe de Ligue est l'antenne de haut niveau de la filière Occitanie. C'est une structure régionale intégrée au Projet de Performance Fédéral (PPF) vol libre. Le PPF est un dispositif mis en place par l'Agence Nationale du Sport (ANS) visant à cadrer les activités sportives reconnues de haut niveau, et imposé à chaque fédération concernée.

Les sportifs membres de l'équipe de ligue sont, pour une partie d'entre eux, des pilotes inscrits sur les listes de haut niveau du ministère. Les pilotes « non listés » qui y figurent ont un profil de sportif au parcours et aux résultats probants, permettant d'afficher des objectifs sportifs ambitieux au même titre que les sportifs listés, mais dont l'âge rend l'accès aux statuts particulièrement difficile.

Les aides apportées par la structure portent prioritairement sur les temps d'entraînements encadrés (mutualisation avec autres structures comme pôle France) ou en autonomie, les aides aux frais inscriptions et déplacements pour les championnats de France sénior et jeunes, les compétitions internationales (Coupe du Monde, championnats du Monde ou Europe, épreuves FAI1 et FAI2), certaines compétitions nationales sport ou élite, un stage SIV, la préparation mentale.

La structure dispose de 2 véhicules 9 places, utilisés ponctuellement sur plusieurs épreuves en parallèle selon le niveau d'accès requis, et/ou les stages et sessions d'entraînement programmés (type siv ou regroupement pôle France). D'autres pilotes de structures du PPF peuvent se joindre à l'équipe de ligue dans ces véhicules.

**Julien Garcia**, entraîneur national, reste mobilisé pour leur coaching lors des rdv mutualisés en compétitions internationales où les pilotes équipe sont sélectionnés, ainsi que sur le suivi individualisé.

**Charles Cazeaux**, nouveau cadre d'État FFVL responsable du pôle France, fait de même sur les rendez-vous mutualisés avec cette structure.

**Pierre Rémy**, détenteur de la qualification d'entraîneur, en formation DEJEPS (cohorte SHN) 2023-24, fait partie de la coordination technique et sportive de l'équipe de ligue.

**Laurent Chamerat** s'occupe du suivi administratif et financier, et de la coordination de la filière Occitanie.

### - 11 sportifs membres 2024 :

Pierre Rémy (statut SNH sénior), Yann Livinec (SHN relève), Malo Richard (SHN relève), Xavier Laporte (collectif national), Loann Mazaudier, Nicolas Dihn, Prune Delaris, Lucas Marbach, Benjamin Gaudry, Thibaut Vargas, Téo Bouvard.

### - Mobilisation et résultats sportifs :

Comme lors des années précédentes durant cette olympiade, encore une année de forte dynamique du groupe en 2024 ! En effet l'état d'esprit général associé à l'envie

dont les nouveaux membres font preuve, ont généré une implication importante de chacun. Selon leur niveau et les critères de sélections requis sur les épreuves, les pilotes ont participé aux épreuves élite et internationales suivantes :

- PWC (Coupe du monde) Espagne, France, Suisse, USA
- Finale PWC Colombie
- Pré PWC Bg St Maurice, Ténérife
- Championnats du monde junior
- Nordic Open
- Norvégian Open
- Championnats de France
- Championnats de France jeunes
- Open La Réunion
- Flory Cup Italie
- Xplore
- Fly Chablais
- PPO Isère

A ces rendez-vous s'ajoutent les sessions d'entraînements, la participation à certaines épreuves de catégorie sport et le stage SIV PPF à Annecy

Les résultats majeurs :

Téo Bouvard : Champion du Monde Junior par équipe / 15ème individuel championnats du Monde junior/ 8ème PWC USA / 15ème PWC Suisse

Yann Livinec : 11ème PWC Espagne / 12ème PWC France / 13ème Flory Cup Italie

Nicolas Dihn : 16ème PWC France

Xavier Laporte : 10ème pré PWC France

Pierre Rémy : 4ème X Pyr 2024

-Budget :

Les recettes se sont élevées à 6000€ de subvention ANS (Etat) fléchées uniquement sur le fonctionnement de la structure Equipe de ligue, et 7000€ du conseil régional. La ligue complète sur ses fonds propres.

Dépenses Equipe 2024 :

- Aides pilotes compétitions et entraînements : 15446€
- Assurances sportifs SHN : 1317€

Total : 16763€

-Perspectives et objectifs 2025 :

L'engouement pour la compétition de distance reste important, et a encore augmenté cette année, ce qui se mesure notamment au nombre de demandes d'intégration à l'équipe de ligue. Cela peut potentiellement nécessiter la réactivation du centre d'entraînement régional, mis en place pour les pilotes qui ne peuvent pas encore intégrer l'équipe de ligue.

Maintenir un niveau correct de ressources financières de la part de l'Etat et de la Région

Augmenter le nombre de journées d'entraînements encadrés

Accueillir des pilotes féminines

Augmenter un le volume de coaching en compétitions au travers de la mutualisation des structures et des ressources en interne à l'équipe (pilotes entraîneurs)  
Titres et podiums niveau international et championnats nationaux

-Pilotes Equipe de ligue listés en 2025 :

Pierre Rémy (statut SHN sénior), Julien Garcia (SHN sénior), Malo Richard (SHN relève), Yann Livinec (collectif national), Nicolas Dinh (collectif national), Loann Mazaudier (espoir), Thibaud Vargas, Xavier Laporte, Benjamin Gaudry, Lucas Marbach, Téo Bouvard, Hugo Tomczak

**Référent Commission compétition et équipe de ligue**

**Laurent Chamerat**

## **8/ COMMISSION HANDICARE 2024**

Organisation d'un stage initiation handi/valide :

Un stage initiation parapente mixte handi/valide a été organisé par la Ligue en partenariat avec le CEVL Liberté Condition'Ailes à Payolle et Aucun du 27/07 au 02/08/21 avec 4 pilotes handis (Spina bifida, amputé) et 4 valides. Pour pousser encore plus loin l'inclusion, les valides étaient issus d'un programme de réinsertion de détenus en fin de peine.

4 jours intenses de travail en pente école à Payolle ont permis une bonne prise de contact avec le matériel et la technique de gonflage, mais les limites physiques et la météo défavorable en fin de stage n'ont pas permis la réalisation de grands vols.

Cela n'a toutefois engendré aucune frustration tant la richesse des rapports humains ont compensé l'absence de vols.

La commission Handicare a également soutenu le club Pol'Air de Val Louron pour l'organisation de 2 stages progression/perf handi du 03 au 07/06 et du 22 au 28/09 ainsi que le club Appel d'Air de Font Romeu pour un stage progression du 01 au 07/09. Enfin, elle a aidé le Pyrénées Louron Air Festival (PLAF) pour l'organisation d'un challenge pour binômes handi/valides ayant connu un franc succès et des baptêmes biplace handi.

QBi Handi UCC Handicare :

Une session réalisée par Horizon Parapente à Millau en septembre avec 4 stagiaires. La session d'Aucun a fini par être annulée après de nombreux rapports météo et activation de ZRT.

Cerf-volant :

Une action cerf-volant à destination d'enfants handicapés porté par le club Alès en l'air n'a finalement pas pu avoir lieu.

Subventions :

Un projet ANS pour les actions handi a été intégré à la demande globale de la Ligue. Il a été doté d'une subvention de 3100€. Les fonds propres ont été portés à 2400€.

**Patrick Fouché – Commission HANDI**

## 9/ COMMISSION BOOMERANG

TOULOUSE BOOMERANG CLUB, SEUL CLUB DE LA LIGUE OCCITANIE

- Promotion, Animation, Accompagnement, Communication

La fête du Ciel, Col de Couraduque, vallée de l'Azun.



- Développement des pratiques du boomerang en Occitanie.

Séances d'initiation boomerang le dimanche matin à Auterive

La mairie d'Auterive autorise le Tolosa Boomerang Club à pratiquer l'initiation, les échanges, l'entraînement et la perfection du boomerang tous les dimanches matin au stade Marcel Soulan.

- Développement de la pratique du boomerang en région Occitanie
- Actions en faveur du public : ouvert à tous et toutes.
- Propositions d'ateliers de fabrication.

### Compétitions

Organisation des championnats de France 2024 à Auterive

Le Tolosa Boomerang Club a organisé les championnats de France de boomerang, pour la première fois à Auterive les 22 et 23 juin 2024.

- Mode de valorisation des actions : publication des résultats sur le Facebook de la FFVL : <https://www.facebook.com/share/p/pp4W71umstzitR17/>

Et sur le site de la FFVL :

<https://boomerang.ffvl.fr/content/championnat-de-france-boomerang-2024-a-auterive-pr%C3%A8s-toulouse>



## Auterive. Les champions de boomerang réunis pour la Coupe de France



Les compétiteurs ravis que le tournoi se soit déroulé à Auterive, et la première fois depuis 2019 en Occitanie. Photo DDM.



Pétanque, Auterive

Publié le 06/07/2024 à 05:12

Extrait :

Publié le 06/07/2024 à 05:12

La Dépêche du Midi

[...]

**l'essentiel** Installé à Auterive, l'objectif du Tolosa boomerang club est de redonner une dynamique à ce sport en Occitanie. La première coupe de France du genre vient d'y avoir lieu.

Le Tolosa boomerang club est une association sportive, affiliée à la Fédération française de vol libre (FFVL).

Son président, Bertrand Lassus, est également membre du comité national boomerang et sa secrétaire représente le boomerang à la ligue de vol libre d'Occitanie. Installé depuis 2023 à Auterive, ce club est le fruit de la fusion entre les clubs de Toulouse et de Carcassonne.

Les sportifs s'y préparent aux épreuves de précision de tir, vitesse de lancer, endurance, australian round (combinant distance, précision et rattrapage), figures acrobatiques (10 figures imposées sur 1, puis 2 boomerangs) et enfin MTA (Maximum de temps en l'air).

### **La coupe de France à Auterive, une première**

Pour la 1er fois, à l'initiative de Bertrand Lassus, la coupe de France de

**Amélie Lassus – Responsable Commission BOOMERANG**